

**Vous êtes commerçant indépendant ou artisan ?
Votre magasin est situé dans un quartier populaire ?
Vous avez un projet d'investissement pour votre commerce ?**



RÉPONDEZ À L'APPEL À PROJETS

COUP DE POUCE COMMERCER

- ✔ **La Mairie de Paris vous aide dans la réalisation de vos travaux et/ou dans l'achat de matériel !**
- ✔ **Aides de 10 000€ maximum couvrant jusqu'à 80% du montant HT des devis**
- 📱 **Retrouvez le dossier de candidature sur www.paris.fr/commerces rubrique «Bourses et prix»**
- ✉ **Une question, une demande de renseignements complémentaires ?
DAE-Coupdepoucecommerce@paris.fr**



**Date limite de dépôt des candidatures
lundi 4 février 2019 à 16h**